



Mail sans réponse et trop prélevé sur mon compte bancaire

Par **Winnie972**, le 11/12/2023 à 17:42

Bonjour,

J'ai demandé à un huissier qui prélève sur mon compte, le restant dû à payer.

Il m'a envoyé le décompte et je constate qu'il y a des mois où j'ai été prélevé et qu'il n'a pas tenu compte. Je lui envoie donc mes relevés lui montrant que les prélèvements ont été faits sur tous ces mois. Seulement, je n'ai jamais eu de retour concernant mes mails.

Normalement je devais terminer d'être prélevé le 6 du mois de novembre d'un montant de 19.79€. Hors, j'ai été prélevé de 100€ au mois de novembre et ce mois-ci aussi.

J'ai donc appelé et la dame me dit qu'elle vérifiera et fera le nécessaire si toutefois j'ai raison. Je lui demande de me faire un retour de mail pour justifier de tout cela et elle me dit que ce ne sera pas possible. Que je serai tout simplement remboursé si en effet j'ai été trop prélevé et que je recevrai par mail QUE la copie de l'AR de la demande d'arrêt d'ordre de virement.

Est ce que je peux exiger un retour de mail ? Et si oui et que je n'ai toujours pas de réponse, que dois-je faire svp ?

Par **Karpov11**, le 11/12/2023 à 18:48

Bonjour,

Personne n'est obligé de répondre à un mail.

Pour le reste, sans être désobligeant, votre message est très difficile à comprendre.

Cordialement

Par **Visiteur**, le 11/12/2023 à 20:40

Bonjour,

Vos demandes doivent être faites par courrier RAR et demandez une réponse écrite.

Vous ne pouvez pas exiger une réponse par mail.

Par **miyako**, le **11/12/2023** à **21:09**

Bonsoir,

Il demander un etat récapitulatif de tous les décomptes par recommandé AR directement à l'huissier .

Cordialement